



Sainte-Barbe
ANIMÉE PAR L'AVENIR

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 2025-01
POUR DETERMINER LES TAUX DE TAXES ET AUTRES CONSIDERATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2025**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un règlement de taxation numéro 2025-01 pour déterminer les taux de taxes et autres considérations pour l'exercice financier 2025 a été présenté et adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2024.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est d'indiquer les taux d'imposition de taxation et services pour l'année 2025 ainsi que les dates de versements.

Taux de taxes foncières 0.46¢/100\$ d'évaluation + taux de taxe de services

Exemple résidentiel ici :

Emprunt 2011-04 eau-égout	243,54 \$
Eau potable	256,48 \$
Traitement des eaux usées	150,10 \$
Ordures ménagères	142,10 \$
Récupération matières recyclables	4,03 \$
Compostage	67,08 \$
Emprunt 2017-08 caserne	16,70 \$
Emprunt Écocentre 2021-02	27,20 \$
Emprunt Pavage Rue des Récoltes (1 ^{ère} couche)	Au frontage taux 15.13\$

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 11e jour de décembre deux mille vingt-quatre.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière